



APPEL À CANDIDATURE

ÉQUIPE ASSOCIÉE

GRAND PARQUET / SAISON 2019-2020

Maison d'artistes du Théâtre Paris-Villette, le Grand Parquet accueille tout au long de l'année des équipes pour des temps de création et de recherche. Une permanence artistique qui est le socle d'un travail de médiation et d'action artistique dans le quartier.

Laboratoire, lieu de vie, de rencontres et d'échanges, c'est aussi un lieu ouvert au public avide de création et de découverte qui propose tout au long de l'année des représentations de spectacles aboutis, des temps forts dédiés à la jeune création, des formes courtes ou des étapes de travaux en cours (crash-tests).

Son espace scénique modulable permet d'envisager différents types de rapport au public. Situé dans les Jardins d'Eole, le lieu peut s'ouvrir également aux formes qui investissent l'espace extérieur.

LE LIEU

Le Grand Parquet est un ancien parquet de bal reconverti en lieu de théâtre. Espace modulable de 20m de long sur 13m de large, il permet diverses configurations scéniques. En configuration frontale avec un gradin, il dispose d'un plateau équipé de 7m de large et 6m de profondeur. Sa hauteur sous perche est de 3m.

Son parc arboré (doté d'aires de pique-nique) d'environ 1300m² permet d'envisager des usages extérieurs.

ÊTRE ÉQUIPE ASSOCIÉE AU GRAND PARQUET

Le Grand Parquet propose à un artiste, une équipe ou une structure de s'associer à eux pour la saison 2019-2020. Au-delà des temps de création ou de présentation dont il pourra disposer, l'artiste, l'équipe ou la structure retenue s'installera dans la durée au Grand Parquet et contribuera pleinement au projet culturel du lieu.

Le candidat retenu pourra :

- bénéficier de temps de création d'une durée minimale de 10 semaines fractionnables sur les saisons 2018-2019 et 2019-2020 et d'un petit apport en production pour l'un de ses projets ;
- présenter au public ses précédentes réalisations ;
- participer avec les équipes du Grand Parquet à la construction de la saison 2019-2020 et notamment à la programmation et au choix des équipes en résidences ;
- disposer d'un poste de travail dans le lieu.

Il devra, avec le soutien des équipes de relations avec les publics et de communication, participer au travail d'action artistique du lieu en déployant notamment des actions d'accompagnement des publics en lien avec son univers créatif ou tout autre projet concourant à l'ouverture du Grand Parquet sur son territoire.

Les actions en direction des publics comme les projets en diffusion seront financés par le Grand Parquet. Les projets en création devront faire l'objet d'une co-construction budgétaire. Les apports du Grand Parquet seront valorisés dans les budgets de ces projets qui pourront si besoin faire l'objet de production déléguée.

CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

- Ces résidences au long cours s'adressent aux équipes professionnelles solidement structurées dont les projets ont déjà rencontré un rayonnement régional, national ou international.
- La candidature peut être portée par un collectif, une compagnie ou toute autre structure culturelle (lieu, collectivité territoriale, bureau de production, etc.) désireuse de faire découvrir le travail d'équipes qu'elle défend ou représente.
- Un projet de création prévu pour la saison 2019-2020 doit être au cœur de la demande.
- Le candidat doit disposer des compétences et des partenaires nécessaires à la mise en œuvre administrative et financière des projets qu'elle propose.
- Une attention particulière est portée aux formes susceptibles de s'adresser à tous les publics (enfants, ados, adultes).

POUR CANDIDATER

Vous devez adresser une lettre de candidature (2 pages maximum) qui devra comprendre une présentation synthétique :

- du projet artistique du candidat ;
- du projet spécifique de création au cœur de la demande (joindre le dossier et le budget prévisionnel du projet) ;
- de l'équipe administrative et technique qui accompagne le candidat ;
- des partenaires envisagés pour soutenir le financement des différentes propositions ;
- de la manière dont la présence du (des) artistes s'ancrerait dans le territoire.

Le candidat pourra également, s'il y a lieu, donner des exemples d'autres équipes ou d'autres artistes dont il se sent proche et qu'il aimerait voir participer à la saison 2019-2020.

Une présélection sera établie sur cette base.

Les équipes retenues seront amenées à fournir une présentation plus détaillée du projet après un entretien avec l'équipe du Grand Parquet.

Les candidatures doivent nous parvenir au plus tard le 18 février et par mail uniquement à l'adresse : equipeassociee@legrandparquet.fr